



## Rôle du parent d'élèves délégué

- Le parent délégué est le représentant de l'ensemble des familles de la classe dont il a la charge.
- Il est le lien entre les familles et l'équipe éducative de la classe concernée.
- Il est le lien entre l'équipe éducative de la classe et le Conseil Local qui l'a mandaté.

### Ses tâches

#### **Avant le conseil de classe**

- - Faire passer à toutes les familles de la classe un questionnaire permettant de connaître le sentiment et les remarques des parents d'élèves.
- - Synthétiser les réponses et faire remonter en conseil de classe uniquement les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe.
- - Les questions relatives à la vie de l'établissement (cantine, locaux, etc.. .) doivent être remontées aux élus du Conseil d'administration (*via les responsables de niveau*).
- Pour les questions concernant un enseignant en particulier : en parler directement avec lui ou avec le professeur principal (hors conseil de classe).
- Préparer des documents (tableaux par exemple) permettant de noter pendant le conseil de classe les appréciations du président du conseil de classe (proviseur ou proviseur adjoint), des professeurs et les appréciations individuelles de chaque élève.
- Vos tableaux doivent comporter le nom des professeurs ainsi que la matière, le nom des élèves.
- Contacter si possible les délégués élèves (questions et ressenti de la classe).

## **Pendant le conseil de classe**

- Compléter les tableaux préparés.
- Penser à noter:
  - les professeurs présents /absents/ excusés (ceux qui ont fourni une appréciation sur la classe).
  - le nombre d'élèves, de filles, de garçons, de redoublants.
  - les différentes options, langues de la classe.
  - la moyenne générale de la classe.
  - les moyennes par matière (indispensable !).
  - les encouragements, félicitations, mises en garde de travail ou de comportement.
  - au 3<sup>ème</sup> trimestre : le nombre de redoublements et de réorientations.
- Prendre la parole si nécessaire, essayer de positiver pour l'intérêt de l'élève (que peut-on mettre en place pour l'aider ?...).
- D'une manière générale, agir et parler avec prudence et sérieux.

## **Après le conseil de classe**

- Rédiger le compte-rendu (uniquement ce qui s'est dit en conseil de classe) en rapportant les avis des professeurs sur l'ensemble de la classe, donnant l'évaluation globale dans toutes les matières et en faisant part des interventions principales.
- Ne rien rédiger sur les cas individuels d'élèves : le compte-rendu ne doit contenir aucune information personnelle ou nominative ni aucune mise en cause.
- Imprimer 2 comptes-rendus et les faire parvenir sous enveloppe au président du conseil de classe et au professeur principal par l'intermédiaire de votre enfant.
- Envoyer une copie (électronique) du compte-rendu au responsable de niveau (mise sur ENT et synthèse).